

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1673

12 juillet 2013

SOMMAIRE

AviaRent S.C.A. SICAV-FIS	80261	EPF Frankfurt I S.à r.l.	80304
Avis Budget International Financing S.à r.l.	80261	Felijo Investholding S.A.	80270
Avis Budget International Financing S.à r.l.	80261	FIA-NET Europe	80270
Avrim S.à r.l.	80259	Fipro Beteiligung S.A.	80269
Bamalité Europe S.A.	80304	IDC Investments S.A.	80271
Bankinter International Fund SICAV	80264	Investissements du Centaure	80268
Banque Carnegie Fund Sicav	80264	LBREM II Luxco S.à r.l.	80269
BATIOROYAL, société à responsabilité limi- tée	80265	Lux-Quarter S.A.	80268
BBTPS Networks Holdings S.à r.l.	80265	MH Architecture S.à r.l.	80287
Belca Holding S.A.- SPF	80263	Neways Intermediate Holdings S.à r.l. ...	80269
Belron Luxembourg S.à r.l.	80260	Northam CCPF PropCo (Yonge-Madison) S.à r.l.	80292
Belron ND S.à r.l.	80260	OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l.	80267
BHPE S.à r.l.	80260	Octava Immobilienbeteiligungs S.à r.l. ...	80271
Biaggi S.à r.l.	80261	Online-Car	80267
Biaggi S.à r.l.	80263	Orea International S.à r.l.	80266
Biaggi S.à r.l.	80264	Palmeri S.A., SPF	80267
Bibendo S.à r.l.	80260	Particom Invest S.A.	80267
Biginvest S.A.	80263	Picea Investment S.A.	80267
BIP S.à r.l.	80262	Promoinvest S.A.	80266
Black Ant Luxembourg	80260	Promoinvest S.A.	80266
Bolidy Venture Capital S.A.	80263	Promoinvest S.A.	80266
Brasserie - Pizzeria An Der Flébour S.à r.l.	80261	Promoinvest S.A.	80266
Brookridge 1	80270	Redi Investments S.A.	80268
Bureau Luxembourg S.A.	80264	Re World S.A.	80265
Bureau Schneider S.à r.l.	80264	Roots Luxembourg S.à r.l.	80271
Caves Bernard-Massard	80263	Soma.lu S.A.	80258
Columbus Global Opportunities	80262	Stena Investment Luxembourg S.à r.l. ...	80258
COREAL Construction S.à r.l.	80262	Stena Investment S.à r.l.	80258
Corylus S.A.	80262	Step Forward S.A.	80258
Createrra S.A.	80262	Top Collection (SPF) S.A.	80259
Dibelco International S.A.	80265	Xantho Real Estate Sàrl	80300
Eltrona Telecom S.A.	80265		

Soma.lu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 103.284.

H.R.T. Révision S.A. (anciennement HRT Révision S.à r.l.) a remis, avec effet au 24 mai 2013, sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la société SOMA.LU SA, une Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.284.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068623/13.

(130083989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Stena Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. Stena Investment Luxembourg S.à r.l.).****Capital social: EUR 2.300.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.140.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 26 avril 2013

L'associé unique de la Société a décidé de nommer en tant que réviseur d'entreprises la société Pricewaterhouse-Coopers, établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le B 65477, avec effet immédiat et pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068633/13.

(130084211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Step Forward S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8373 Hobscheid, 4B, rue Tresch.

R.C.S. Luxembourg B 176.928.

L'an deux mille treize,

le vingt-deux mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «STEP FORWARD S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé en date du 29 avril 2013, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 176 928.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Emilie BOVRISSE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Décision de transférer le siège social de la Société du 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange au 4b, rue Tresch, L-8373 Hobscheid;

2) Décision de modifier l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter la décision précédente.

3) Confirmation que la nouvelle adresse des deux administrateurs, Monsieur Pascal CARPENT et Madame Sylvie DOSIN est celle du nouveau siège social de la Société, soit: 4b, rue Tresch, L-8373 Hobscheid.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à CENT MILLE EUROS (100'000.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange au 4b, rue Tresch, L-8373 Hobscheid.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution prise ci-avant, l'Assemblée DECIDE à cet effet de modifier l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société, de sorte que ledit premier alinéa de cet article DEUX (2) se lira désormais comme suit:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social est établi à Hobscheid, Grand-Duché de Luxembourg.».

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE et CONFIRME, que suite au prédit transfert du siège de Bertrange vers la commune de Hobscheid, la nouvelle adresse du domicile des deux administrateurs, Monsieur Pascal CARPENT et Madame Sylvie DOSIN, est également celle du siège social: 4b, rue Tresch, L-8373 Hobscheid.

Il sera fait mention de ce changement d'adresse des administrateurs susnommés partout où besoin sera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ANGÉ, E. BOVRISSE, S. SZUMILAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 mai 2013. Relation: EAC/2013/6627. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013068636/62.

(130084378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Top Collection (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.332.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013068660/10.

(130083927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Avrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 131.665.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013068828/10.

(130085247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Belron Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 97.538.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013068835/9.
(130085643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Belron ND S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 156.238.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013068836/9.
(130085641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Black Ant Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 110.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Black Ant Luxembourg S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013068841/11.

(130085141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Bibendo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 151.613.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013068840/12.

(130085156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

BHPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 148.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013068867/13.

(130085218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Avis Budget International Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 163.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068793/10.

(130084751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Avis Budget International Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 163.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068794/10.

(130084752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

AviaRent S.C.A. SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 148.416.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068792/11.

(130085691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Brasserie - Pizzeria An Der Flébour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 110.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068846/10.

(130085650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Biaggi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 166.480.

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 15 mai 2013, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Wim Rits / Alan Botfield

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013068837/13.

(130085180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Signatures.

Signature.

COREAL Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068942/10.

(130085090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Corylus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 159.008.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013068943/10.

(130085077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Creterra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068946/10.

(130084771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Columbus Global Opportunities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 170.600.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2013068891/11.

(130085653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

BIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 166.506.

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 15 mai 2013, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliaire

Wim Rits / Alan Botfield

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013068869/13.

(130085188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Biginvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 153.042.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013068868/10.

(130085012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Bolidy Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.029.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2013068874/12.

(130084890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Belca Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.024.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELCA HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013068864/14.

(130085513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Caves Bernard-Massard, Société Anonyme.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 4.057.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068884/9.

(130085564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Biaggi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.480.

Je présente ma démission comme gérant B de votre société avec effet le 29 mars 2013.

Le 15 mai 2013.

Kees-Jan Avis.

Référence de publication: 2013068838/9.

(130085369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Biaggi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.480.

Je présente ma démission comme gérant B de votre société avec effet immédiat.

Le 15 mai 2013.

Virginia Strelen.

Référence de publication: 2013068839/9.

(130085369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Banque Carnegie Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068857/9.

(130085557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Bureau Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068851/10.

(130085095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Bureau Schneider S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 141, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 82.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068852/10.

(130085094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Bankinter International Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 48.178.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 15 mai 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014, du mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Francisco Javier Garcia Gómez
- Madame Adela Martin Ruiz
- Monsieur Philippe Meloni

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer DELOITTE AUDIT S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068856/16.

(130085377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Eltrona Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 4-8, rue de l'Académie.
R.C.S. Luxembourg B 164.926.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013069006/9.
(130085319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Dibelco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 71.550.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013068974/9.
(130085642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

BATIROYAL, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 35.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068859/10.

(130085096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

BBTPS Networks Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 171.123.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013068860/10.

(130085266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Re World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 133.730.

Les administrateurs de la société RE WORLD S.A. dont le siège social est au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

- Dominique MOINIL
- S.G.A. SERVICES S.A. représentant permanent Sophie CHAMPENOIS
- Monsieur Norbert SCHMITZ

ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Eric HERREMANS ont remis leurs démissions ce 24 mai.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL

Signatures

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2013069353/16.

(130085692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Promoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 76.863.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069328/9.

(130085219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Promoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 76.863.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069329/9.

(130085220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Promoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 76.863.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069330/9.

(130085221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Promoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 76.863.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069331/9.

(130085222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Promoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 76.863.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069332/9.

(130085223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Orea International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 1, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 137.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069281/9.

(130085322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Online-Car, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 4, allée John W. Léonard.
R.C.S. Luxembourg B 103.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069280/10.

(130085112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 47.402,36.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.303.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013069282/11.

(130085520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Particom Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 77.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069308/9.

(130085172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Picea Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 52.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069317/9.

(130085690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Palmeri S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 24.436.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur AHCÈNE BOULHAIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2016.

Fait, le 22 février 2013.

Certifié sincère et conforme

PALMERI S.A., SPF

A.-M. GREGIS / A. BOULHAIS

Administrateur / Administrateur et Président du conseil d'Administration

Référence de publication: 2013069305/15.

(130085186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Investissements du Centaure, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 58.474.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 mai 2013 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit à l'unanimité les mandats de MM. Koen LOZIE, Joseph WINANDY et nomme la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BONNIER, 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, au poste d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, Société Anonyme, ayant son siège social au 6, rue d'Arlon, L-8399 WINDHOF.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013068397/19.

(130083896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Redi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 138.402.

Il résulte de la résolution par écrit de l'actionnaire unique datée du 10 mai 2013 que les Administrateurs sortants:

- Monsieur Fernand HEIM,
- Madame Annie SWETENHAM,
- Monsieur Marc SCHMIT

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

ainsi que celui du Commissaire aux comptes:

- Motherwell Services Limited, Londres, Angleterre

ont tous été reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période statutaire d'un an.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire relative à la dissolution de la Société.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013068558/19.

(130083976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Lux-Quarter S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 145.808.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n°685/13 rendu en date du 16 mai 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société LUX-QUARTER S.A., inscrite au n° RCS B145.808, ayant eu son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, pour absence d'actif et a mis le solde des frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur nommé

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2013068439/16.

(130084405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

LBREM II Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.598.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 17 avril, 2013
(«l'Associé Unique»)

L'associé unique accepte la démission des gérants de catégorie B, Messieurs Nicholas Vito Colonna et William Ru fus Lindsay avec effet immédiat.

L'associé unique décide de nommer en tant que gérants de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

- Monsieur Ronald Bonneau, né le 30 mars 1980 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 222, N. Sepulveda Boulevard, Suite 2222, El Segundo, CA 90245, Californie, Etats-Unis d'Amérique, et
- Aaron Giovara, né le 7 octobre 1969 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 222, N. Sepulveda Boulevard, Suite 2222, El Segundo, CA 90245, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

A Luxembourg, le 24 mai 2013.

Pour extrait conforme

La Société

Signatures

Référence de publication: 2013068425/22.

(130084187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Neways Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.621.179,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.151.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date 19 mars 2013, que les décisions suivantes ont été prises:

- Nommer Shane L Ware, né le 6 juillet 1979 à American Fork, Utah, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 536 South 750 West, Spanish Fork, Utah 84660, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Accepter la démission de Christopher A. Guinn en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors composé de:

- * Christopher Crump, gérant de catégorie A;
- * Share L Ware, gérant de catégorie A; et
- * Flavio Marzona, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068494/22.

(130084655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Fipro Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 61.465.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069815/9.

(130086117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

FIA-NET Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 160.401.

—
Extrait de résolution

IL RESULTE DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE QUI S'EST TENUE A LUXEMBOURG EN DATE DU 28 MAI 2013, QUE L'ASSEMBLEE A PRIS EN AUTRE, A L'UNANIMITE DES VOIX, LES RESOLUTIONS SUIVANTES:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Alain DESCHENES demeurant rue d'Ankara, 7 à F-750016 Paris, France en tant qu'administrateur de la Société.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de nommer Monsieur Jean-Paul MAZOYER, demeurant 12, Place des Etats-Unis, F-92127 Montrouge, France en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Alain DESCHENES, administrateur démissionnaire et ce pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera fin 2015 et qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Olivier CONRARD

Référence de publication: 2013069804/22.

(130086159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Felijo Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 54.358.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 23 mai 2013 à 11h50

- le siège social et les bureaux sont déplacés vers l'adresse de Jan Herman van Leuvenheim au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg à effet du 30 mai 2013;

- a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER (AMSTERDAM) LIMITED, Company House Cardiff No. 06090931, ayant son siège social 122-126 Tooley Street, SE1 2TU London, Royaume-Uni, à effet rétroactif du 13 avril 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014 en remplacement de CRT REGISTER INTERNATIONAL SA

- L'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué Jan H. VAN LEUVENHEIM est au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FELIJO INVESTHOLDING S.A.

J H VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013069802/22.

(130086172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Brookridge 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 170.107.

—
Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2013068848/11.

(130085387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Octava Immobilienbeteiligungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 132.817.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'actionnaire unique de la société fait l'objet d'un changement.
A savoir:

- Avezzano Trading Limited: Vasilissis Freiderikis, 20,
El Greco House, 1st Floor, Flat/Office 104,
1066 Nicosia,
CYPRUS.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013068498/18.

(130084698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Roots Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.483.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées au 1^{er} Mars 2013

Les gérants de la Société ont décidé en date du 1^{er} Mars 2013, de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Février 2013.

Luxembourg, le 28 Mai 2013.

Référence de publication: 2013068552/12.

(130084620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

IDC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 177.482.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the sixteenth day of May.

Before us Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A, a société anonyme, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the R.C.S. Luxembourg number B 61785,

here represented by Mr. Sébastien PÊCHEUX, private employee, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 7 May 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the representative of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has drawn up the following Articles of Incorporation of a Société Anonyme:

Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form. Corporate name. The company (the "Company") is established in the form of a public limited company ("Société Anonyme") and is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one sole shareholder or several shareholders.

The Company exists under the corporate name of "IDC Investments S.A."

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the sole director.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors or, in the case of a sole director by a decision of the sole director.

In the event that, in the view of the board of directors or the sole director, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors or the Sole Director.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments, excluding any activity of marchand de biens.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.4.6. to make the acquisition of business and properties and enter into financial leases agreements through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or directly (but then outside Luxembourg and on a temporary basis only).

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the

Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates in the form and with the indications prescribed by the Laws to the relevant shareholders. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association or by the Board of directors, within the limits of the authorised capital.

Any new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The board of directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the board of directors or the sole director to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws, the Board of Directors or the Sole Director to do so.

Chapter III. - Directors, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders (the "Board of Directors"). If the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may be composed of only one (1) member.

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed directors as class A Directors (the "Class A Directors") or class B directors (the "Class B Directors").

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Managing director.

11.1. The daily management (i.e. all daily operations, business activities and representation of the Company with respect thereto) of the Company may be conducted by the managing director, who shall be a member of the Board and who shall be elected by the general meeting of shareholders. The managing director shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

11.2. The shareholder(s) of the Company shall determine the remuneration of managing director and term of his/her office. The managing director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

11.3 The managing director shall comply with all instructions and guidelines (if any) given by the board.

11.4. In case of the issues which are unusual for the Company and/or do not fall within the scope of daily management, the managing director shall make decisions only following the delegation of powers from the board.

11.5. The managing director shall keep the board properly informed about key business of the Company within his/her power to represent the Company.

Art. 12. Management fees and Expenses. The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Directors' liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of powers, Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

However, if the shareholder(s) have qualified the directors as Class A Directors or Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the director(s), but only within the limits of such special power.

Art. 15. Conflicts of interest, Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors; the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, Indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 16. Meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members, the Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors shall appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at the relevant meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office.

Decisions will be taken by the simple majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

In the case of an equality of votes, the Chairman shall have the right to cast the deciding vote (the "Casting Vote"). The Casting Vote shall be personal to the Chairman and will not transfer to any other director acting as a chairman pro tempore of a meeting of the Board of Directors in the Chairman's absence.

The internal regulations may provide that members of the Board of Directors participating in a meeting of the Board of Directors by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 17. Confidentiality. The members of the Board of Directors as well as any other person(s) attending the meeting of the Board of Directors, shall not disclose, even after the end of their directorship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

Art. 18. Resolutions of the sole director, Minutes of meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and any member of the Board of Directors or the secretary of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors.

If the Board of Directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing.

Art. 19. Statutory auditors, Independent auditors. Except where according to the Laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory and/or independent auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and, to the extent permissible under applicable Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. - Sole shareholder, General Meeting of shareholders

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

In the event that the Company is composed of one sole shareholder, the sole shareholder will be vested with all the powers of the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 21. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the second day of April, at 2 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require.

One or several shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting by five (5) days prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of general meetings. Shareholder(s) will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance, Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, by a proxy to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by visio-conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman. In his absence, the general meeting of shareholders shall appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at the relevant general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The Chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital. Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognized courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5:00) p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such dead line shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a "Luxembourg Business Day" shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of the vote cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the general meeting of shareholders shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the shares outstanding are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the said quorum is not reached, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, and save as otherwise provided by the Articles of Association or the Laws, a two third (2/3) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required. Votes not cast by shareholders, votes of shareholders who have abstained from voting, votes which are considered void and votes which give no indication as to whether the shareholders vote for or against the resolution are to be excluded from the two-thirds majority computation.

Art. 28. Sole shareholder's resolutions, Minutes of general meetings. The resolutions of the sole shareholder shall be documented in writing. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings

Art. 29. Financial year. The Company's accounting year begins on the first day of January, in each year and ends on the last day of December in the following year.

Art. 30. Adoption of annual accounts. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual statutory accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 31. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits) to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person(s) (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 33. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, pre-named. This party has subscribed for the number of shares mentioned hereafter:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A.	310 shares
TOTAL	310 shares

All the shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the Sole shareholder has passed the following resolutions by its affirmative vote:

1. Resolved to set at one (1) the number of Class A Director and at two (2) the number of Class B Directors and further resolved to elect, with immediate effect, the following persons for a period ending on the date of approval of the annual accounts for the year ending on 2018.

- Mrs. Sinikka Tuulikki KULVIK, born on August 8, 1976 in Suomi, Finland and residing professionally at 10 A 22, Laivasillankatu, 00140 Helsinki, Finland as Class A Director;

- Mr. Matthijs BOGERS, born on November 26, 1966 in Amsterdam, the Netherlands and residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as Class B Director;

- Mr. Stéphane HÉPINEUZE, born on July 18, 1977 in Dieppe, France and residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as Class B Director.

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect, with immediate effect, EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) SARL, a société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Trade and Companies Register under the number B 33065, as statutory auditor for a period ending on date of approval of the annual accounts for the year ending on 2018.

3. Resolved to fix the registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, grand Duchy of Luxembourg.

Powers

The appearing person, acting in her hereabove stated capacity, does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notary deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour de mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., une société anonyme, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61785, ici représentée par M. Sébastien PECHEUX, employé privé, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 7 mai 2013.

Laquelle procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué précédemment, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. La société (la «Société») est constituée sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut être composée d'un associé unique ou de plusieurs actionnaires.

La société adopte la dénomination «IDC Investments S.A.»

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg,

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration ou dans le cas d'une Administrateur unique, par sa seule décision.

Si le conseil d'administration ou l'administrateur unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le conseil d'administration ou l'administrateur unique.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements, à l'exception des activités de marchand de biens.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises

comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées;

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.4.6. D'acquérir le fonds de commerce ou des actifs et de conclure des contrats de bail financiers par la prise de participation directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou directement (dans ce cas, uniquement hors du Grand-Duché de Luxembourg et sur base temporaire).

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre 2. Capital, Actions

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- euros) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- euros) chacune et étant entièrement libérées.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Pour ce qui est des actions au porteur, la société peut émettre des actions au porteur aux actionnaires concernés dans la forme et avec les mentions prévues par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

Les cessions d'actions au porteur seront opérées par la seule remise des actions au porteur.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts ou par les Lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis peut être augmenté ou réduit, une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, ou par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat de ses propres actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»). Si la Société ne comporte qu'un actionnaire unique, le Conseil d'Administration peut être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires pourront qualifier les administrateurs nommés d'administrateurs de catégorie A (les "Administrateurs de Catégorie A") ou d'administrateurs de catégorie B (les "Administrateurs de Catégorie B").

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. L'Administrateur-Délégué.

11.1 La gestion quotidienne (c'est à dire toutes les opérations quotidiennes, les activités commerciales et la représentation de la Société en vertu des présentes) de la Société peut être menée par l'administrateur-délégué, qui doit être un membre du Conseil d'Administration et qui est élu par l'assemblée générale des actionnaires. L'administrateur-délégué est élu pour une durée n'excédant pas six (6) ans et est ré-éligible.

11.2. Les actionnaires de la Société déterminent la rémunération de l'administrateur-délégué et la durée de son mandat. L'administrateur-délégué peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale.

11.3. L'administrateur-délégué doit se conformer aux instructions et directives (le cas échéant) du Conseil d'Administration.

11.4. Dans le cas de questions inhabituelles pour la Société et/ou ne relevant pas du champ d'application de la gestion journalière, l'Administrateur Délégué ne pourra prendre de décisions qu'à la suite d'une délégation de pouvoirs transmise par le Conseil d'Administration

11.5. L'administrateur-délégué doit tenir le Conseil d'Administration bien informé de toutes les affaires importantes de la Société.

Art. 12. Rémunération et Dépenses. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées par le Conseil d'Administration en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 13. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs, Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration lorsque le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins ou par la signature individuelle de l'administrateur unique lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, selon le cas.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A et d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Conflit d'Intérêts, Indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée concerne des opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.

La Société indemniserà les membres du Conseil d'Administration, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 16. Réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, sauf qu'en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une (1) semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum pour toute réunion du Conseil d'Administration est la présence ou la représentation de la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président aura une voix prépondérante (la «Voie Prépondérante»). La Voie Prépondérante est personnelle au Président et n'est pas transmise à l'administrateur agissant comme président pro tempore de la réunion du Conseil d'Administration en cas d'absence du Président.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 17. Confidentialité. Les membres du Conseil d'Administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 18. Résolutions de l'administrateur unique, Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion et par un membre du Conseil d'Administration ou le secrétaire de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 19. Commissaires aux comptes, Réviseur indépendant. Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. - Actionnaire unique, Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par les Lois.

Art. 21. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le deuxième jour du mois d'avril à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq (5) jours avant la date prévue.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 23. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par les Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée

générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence, représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, au moyen d'une procuration pouvant être transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donateurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 25. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des actionnaires désignera toute autre personne comme président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 26. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour. Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par les Lois.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire rédigé en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Pour les besoins du présent article, un «Jour Ouvrable à Luxembourg» signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par Société:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou les Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié (1/2) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, devront réunir, sauf disposition contraire de Statuts ou des Lois, les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 28. Résolutions de l'associé unique, Procès-verbaux des assemblées générales. Les résolutions de l'associé unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 29. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année

Art. 30. Approbation des comptes. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels et les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 31. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec toutes autres réserves distribuables (y inclus les primes d'émission ou les bénéfices reportés), aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par les Lois, et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 33. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A.	310 actions
TOTAL	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100).

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant représentant la totalité du capital social souscrit, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Décide de fixer à un (1) le nombre d'Administrateur de catégorie A et à deux (2) le nombre d'Administrateurs de Catégorie B et de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année se terminant en l'an 2018.

- Mme. Sinikka Tuulikki KULVIK, née le 8 août 1976 à Suomi, Finlande, résidant professionnellement au 10, Laivasi-mankath, 00140 Helsinki, Finlande, en qualité d'administrateur A.

- M. Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en qualité d'administrateur B.

- M. Stéphane HEPINEUZE, né le 18 juillet 1977 à Dieppe, France, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en qualité d'administrateur B.

2. Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et de nommer, avec effet immédiat, EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) SARL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33065, commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année se terminant en l'an 2018.

3. Décide de fixer le siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pouvoirs

Le comparant, es qualité qu'il agit, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Sébastien Pêcheux, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 mai 2013. LAC / 2013 / 22688. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068366/855.

(130084428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

MH Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6182 Gonderange, 6B, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.490.

STATUTS

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Antonio Manuel SILVA FERREIRA, architecte diplômé, né le 16 juin 1984 à Sao Sebastiao Da Pedreira (Portugal), demeurant à L-6190 Gonderange, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte;

2. Monsieur Marc HOFFMANN, éducateur gradué, né le 29 janvier 1973 à Luxembourg, demeurant à L-6190 Gonderange, 2, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une Société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

«Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les parties comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société prend la dénomination de MH ARCHITECTURE S.à.r.l..

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture, d'urbanisme, d'environnement, de design, d'étude et d'esthétique industrielle, ou de professions connexes dans la mesure où elles sont compatibles avec les règles de déontologie de l'Ordre Luxembourgeois des Architectes et des Ingénieurs-Conseils.

A ce titre, elle peut accomplir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union Européenne, toutes opérations et activités se rapportant à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement et, notamment, les missions telles que la gestion d'immeubles, de chantiers, la conception et les études d'immeubles, d'infrastructures et d'ouvrages d'art, la direction de chantiers, les missions de techniques spéciales, de coordination, de programmation, d'évaluation, d'information, de formation, de contrôle, d'expertises, de management et de réalisation de projets et de procédés industries.

Elle peut prendre des participations dans toutes Sociétés et entreprises dont l'objet est identique, similaire, connexe ou complémentaire au sien. Toutefois une telle participation ne peut être prise qu'avec l'accord donné en l'assemblée générale des associés et décidé à la majorité de soixante-quinze pour cent du capital social.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, pour autant que celles-ci ne soient pas incompatibles avec la profession d'architecte telle que prévue au règlement de déontologie établi par le Conseil de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils. La Société devra respecter les prescriptions du règlement de déontologie du Conseil de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils. Seules les personnes légalement habilitées à cet effet pourront exercer la profession d'architecte dans le cadre de la Société. La Société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et d'ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions légales y relatives.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Junglinster.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Titre II. - Capital Social - Parts Sociales

Art. 6. Capital Social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt cinq (EUR 125,-) euros chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 7. Parts Sociales. Les associés s'interdisent individuellement d'avoir des activités incompatibles à l'inscription de la Société à l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils du Grand-Duché de Luxembourg.

Au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société devra être détenu par des personnes ayant les qualifications d'architectes ou d'ingénieurs-conseils et remplissant les conditions pour être inscrits individuellement à l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils du Grand-Duché de Luxembourg.

Les associés devront par ailleurs participer activement aux activités de la Société et ne devront pas travailler ou participer aux activités d'un autre bureau d'architectes ou d'ingénieurs-conseils au Grand-Duché de Luxembourg ou à toute autre entreprise se trouvant en situation concurrentielle par rapport à la Société qui pourrait nuire à la réputation de la Société.

En cas d'associé unique celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés sous réserve des restrictions indiquées dans l'article 8 ci-après. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément de la majorité absolue, donné en assemblée générale.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

Les parts sociales de la Société ne pourront être mises en gage par leur détenteur en faveur de tiers.

Art. 8. Droit de préemption. Si la Société a plusieurs associés, l'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales (le «cédant») doit en informer le ou les Gérant(s) par lettre recommandée («l'avis de cession») en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, et, le cas échéant, les noms, prénoms, profession et domicile du ou des cessionnaires proposés ainsi que l'offre de prix ferme par écrit de ceux-ci.

Dans les quinze jours de la réception de l'avis de cession, le ou les Gérant(s) transmet(tent) par lettre recommandée une copie de l'avis de cession aux associés autres que le cédant qui auront alors un droit de préemption pour l'achat des parts sociales dont la cession est proposée. A défaut de convention contraire entre les associés, ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun de ces associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le ou les Gérant(s) par lettre recommandée endéans les quinze jours de la réception de l'avis de cession envoyé conformément aux dispositions du troisième alinéa, de cet article, faute de quoi il sera déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des associés suivant les dispositions de la troisième phrase du deuxième alinéa de cet article, les associés jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours commençant à courir à l'expiration du délai de quinze jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

Les associés exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les parts sociales, soit au prix indiqué dans l'avis de cession et donc offert par un tiers intéressé, soit, à défaut d'une telle offre, les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des parts sociales faisant l'objet de la demande de cession.

Dans un délai de six semaines à partir de la réception de l'avis de cession indiqué au deuxième alinéa de cet article, le ou les Gérant(s) doit (doivent) approuver ou refuser le transfert des parts sociales n'ayant pas fait l'objet d'un droit de préemption. Si le ou les Gérant(s) ni approuve(nt) ni refuse(nt) le transfert des parts sociales dans ce délai, celui-ci est considéré comme approuvé. Si le ou les Gérant(s) refuse(nt) le transfert des parts sociales, il(s) devra (devront), dans un délai de trente jours commençant à la date de son (leur) refus, soit trouver lui-même (eux-mêmes) un acheteur pour les parts sociales offertes, soit faire racheter les parts sociales par la Société en conformité avec les dispositions de la Loi. Si le ou les Gérant(s) ou ne trouve(nt) pas un acheteur ou si la Société ne rachète pas les parts sociales offertes dans ce délai, le transfert des parts sociales est considéré comme approuvé.

En cas de décès d'un associé, son ou ses héritiers devront procéder à la cession des parts sociales qui leur sont attribuées dans le délai de 6 mois à dater du décès de l'associé en cause en suivant la procédure ci-avant décrite pour l'exercice du droit de préemption.

Art. 9. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les Sociétés commerciales.

Art. 10. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommé(s) et révocable(s) à tout moment par l'assemblée générale qui fixe ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) rémunérations.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent être adoptées par majorité absolue.

Art. 14. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. Le ou les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 16. Rémunération et Dépenses. Le ou les Gérant(s) peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 17. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérant(s) peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, conformément aux dispositions suivantes:

- Pour tous les actes ou opérations dont le montant ou la contre-valeur est inférieur ou égal à cinq mille euros (EUR 5.000,-), par la seule signature du gérant technique.

- Pour tous les actes ou opérations dont le montant ou la contre-valeur est supérieur à cinq mille euros (EUR 5.000,-), par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Art. 18. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres Sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait que le ou les Gérant(s), fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre Société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une Société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre Société ou entreprise,

Nonobstant ce qui précède, au cas où un des Gérants aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser l'autre Gérant et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du Gérant devra être porté à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre Société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} mardi du mois d'avril ou à tout autre date telles qu'indiquées dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation du ou des Gérant(s) ou subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les Gérant(s), le requièrent.

Art. 22. Présences - Représentation. Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le ou les Gérant(s) peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le ou les Gérant(s) au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le ou les Gérant(s) pourraient exiger. Le ou les Gérant(s) peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Procédure à l'assemblée générale des associés. Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérant(s).

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote à l'assemblée des associés. Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Titre V. - Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 26. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) dressent un inventaire des actifs et passifs et établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 28. Répartition des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le ou les Gérant(s) peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le ou les Gérant(s) déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 29. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou par la Loi pour toute modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des Gérant(s) ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 30. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1. Monsieur Antonio Manuel SILVA FERREIRA, pré-qualifié, soixante-quinze parts sociales	75
2. Monsieur Marc HOFFMANN, pré-qualifié, vingt-cinq parts sociales	25
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés de la Société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant technique de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Antonio Manuel SILVA FERREIRA, architecte diplômé, né le 16 juin 1984 à Sao Sebastiao Da Pedreira (Portugal), demeurant à L-6190 Gonderange, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.

2.- Est nommé gérant administratif de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc HOFFMANN, éducateur gradué, né le 29 janvier 1973 à Luxembourg, demeurant à L-6190 Gonderange, 2, rue Grande-Duchesse Charlotte

3.- La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique de la Société pour tous les actes ou opérations dont le montant ou la contre-valeur est inférieur ou égal à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Pour tous les actes ou opérations dont le montant ou la contre-valeur est supérieur à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-), la Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.

4.- L'adresse du siège social est établie L-6182 Gonderange, 6B, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. M. SILVA FERREIRA, M. HOFFMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 mai 2013. Relation: DIE/2013/6263. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068466/294.

(130084735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Northam CCPF PropCo (Yonge-Madison) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.474.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteen of May.

Before Us Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Northam CCPF Holding S.à r.l.", a private limited liability company incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

"Northam CCPF TenCo (Yonge-Madison) Limited", a private limited liability company incorporated and organized under the laws of the Province of Ontario, Canada with registered office at 2 Carlton Street, Suite 905, Toronto, M5B1J5, Canada;

here represented by Mrs. Flora Gibert, notary's clerk residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal dated May 6, 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Northam CCPF PropCo (Yonge-Madison) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be tem-

porarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to hold interests and participations in:

3.1.1 Luxembourg or foreign entities the sole object and purpose of which is, according to their articles or constitutional documents, to acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate ("Real Estate Companies"); and/or

3.1.2 Luxembourg or foreign entities the sole object of which is, according to their articles or constitutional documents, to hold interests and participations in Real Estate Companies.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may perform all operations and all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose, by, including but not limited to, granting of loans to companies within the meaning of 3.1 above, in which it has a direct or indirect interest and by encumbering its assets and assigning and pledging claims from legal relationships relating to its assets as security for loans taken up by the Company, it being understood that (i) as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of Northam Property Funds Management S.à r.l. acting on behalf of Northam Property Funds FCP-FIS -Northam Canadian Commercial Property Fund, the Company will only enter into such transactions which do not result in a breach of the management regulations applicable to Northam Property Funds FCP-FIS -Northam Canadian Commercial Property Fund and (ii) the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company's object is also to directly invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital of the Company is fixed at twenty-five-thousand Canadian dollars (CAD 25,000.-) divided into twenty-five-thousand (25,000) shares with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) per share (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager

or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business Year

Art. 14. Business Year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares:
Northam CCPF Holding S.à r.l.	24,999 Shares
Northam CCPF TenCo (Yonge-Madison) Limited	1 Share
Total:	<u>25,000 Shares</u>

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twenty-five-thousand Canadian dollars (CAD 25,000.-) corresponding to a share capital of twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Patrick W.A. Handreke, born in Hamburg, Germany on the 30th of March, 1964, having his professional address at 2 Carlton Street, Suite 909, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Canada;

- Mr. Robert Brimeyer, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 3rd of May 1972, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Thomas Melchior, born in Merzig, Germany on the 14th of April, 1964 having his professional address at 334, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze mai

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

“Northam CCPF Holding S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par la loi luxembourgeoise et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

“Northam CCPF TenCo (Yonge-Madison) Limited”, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par la loi de la Province de l'Ontario, Canada et ayant son siège social au 2 Carlton Street, Suite 905, Toronto, M5B1J5, Canada;

ici représentées par Mme Flora Gibert, clerc de notaire, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé, datées du 6 mai 2013.

Ces procurations, signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront jointes au présent acte pour être soumises aux autorités d'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant qu'il acte les statuts d'une "société à responsabilité limitée".

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Northam CCPF PropCo (Yonge-Madison) S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après ces "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification de ces Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société, est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de cette Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est de détenir des intérêts et participations dans:

3.1.1 des entités luxembourgeoises ou étrangères dont le seul objet et le but est, conformément à leurs statuts ou documents constitutifs, d'acquérir, détenir, gérer, développer, louer et disposer de biens immobiliers ("Sociétés Immobilières"); et/ou

3.1.2 des entités luxembourgeoises ou étrangères dont le seul objet est, conformément à leurs statuts ou documents constitutifs, de détenir des intérêts et participations dans des Sociétés Immobilières.

3.2 Pour satisfaire l'objet de la Société, la Société peut réaliser toutes opérations et transactions nécessaires à la réalisation de son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement visant à accomplir son but, incluant, mais sans se limiter à, le fait d'accorder des prêts à des sociétés au sens du paragraphe 3.1 ci-dessus, dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, et en grevant ses actifs et en demandant l'attribution et le nantissement découlant des rapports légaux en vertu de ses actifs comme garantie des prêts consentis par la Société, en prenant en compte le fait que (i) aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Northam Property Funds Management S.à r.l. agissant pour le compte du Northam Property Funds FCP-FIS -Northam Canadian Commercial Property Fund, la Société

n'entrera uniquement que dans des transactions n'entraînant pas une violation du règlement de gestion applicable à Northam Property Funds FCPFIS -Northam Canadian Commercial Property Fund et (ii) la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 L'objet de la Société est aussi d'investir directement, d'acquérir, de détenir, de gérer, de développer, de louer et de disposer des biens immobiliers.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars canadiens (25.000.-CAD) divisés en vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de un dollar canadien (1.-CAD) et ci-après dénommées les "Parts". Les détenteurs de Parts Sociales sont dans leur ensemble désignés ci-après les "Associés".

5.2 En complément au capital social, il peut être mis en place un compte de prime dans lequel toute prime d'émission payée pour toute part sera versée. Le montant de ce compte de prime est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits équivalents.

5.4 La Société peut procéder au rachat des ses propres parts dans les limites posées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par l'Associé unique sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Titre II. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associés. Dans le cas d'un seul gérant, il sera fait référence à celui-ci comme "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constitueront le conseil de gérance (ci-après "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par décision des associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes de cet article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou ces Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique dans le cas d'un Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant Unique en cas d'un Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance pourra valablement débattre et prendre des décisions sans avis préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux requis et formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant peut agir lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par lettre un autre gérant comme son proxy. Un Gérant peut également nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone en le confirmant plus tard par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance pourra valablement débattre et prendre des décisions si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation d'un équipement de vidéoconférence et de conférences téléphoniques pourra être autorisée dans la mesure où chaque Gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres Gérants participants utilisant ou non cette technologie, et chaque Gérant participant sera considéré comme présent et pourra être autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par l'ensemble des gérants, est valide comme si celle-ci avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoqué et tenu. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant chacun le même contenu signé par l'ensemble des membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les minutes d'une réunion d'un Conseil de Gérance seront signées par le président.

12.8 Les extraits seront certifiés par l'un des Gérants ou toute personne nommée par l'un des Gérants ou durant la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant ces Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance, et celui-ci ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 précité.

15.4 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) ces sommes distribuées qui ne correspondraient pas aux profits effectivement générés seront remboursées par les Actionnaires.

Titre VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts Sociales:
Northam CCPF Holding S.à r.l.	24.999 Parts Sociales
Northam CCPF TenCo (Yonge-Madison) Limited	<u>1 Part Sociale</u>
Total:	25.000 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille dollars canadiens (25.000,- CAD) correspondant à un capital de vingt-cinq mille dollars canadiens (25.000,- CAD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les personnes comparantes précitées, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés comme Gérants de la Société pour une période illimitée:

- Monsieur Patrick W.A. Handreke, né à Hamburg, Allemagne, le 30 mars 1964, ayant son adresse professionnelle à 2 Carlton Street, Suite 909, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Canada;

- Monsieur Robert Brimeyer, né à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 3 mai 1972, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Thomas Melchior, né à Merzig, Allemagne, le 14 avril 1964, ayant son adresse professionnelle à 334, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 16 mai 2013. Relation: LAC/2013/22482. Reçu soixante quinze euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013068485/404.

(130084131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Xantho Real Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.499.

In the year two thousand and thirteenth, on the sixteenth day of May.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- Mr. Alessandro CAPANO, born on 3 March 1968 in Foggia (Italy), and residing in 10 Via Papa Giovanni XIII, I-10018 Taggia (Italy),

- Mr. Gian Luca LAGASCIO, born on 4 May 1969 in Taggia (Italy), and residing in Via Strada Villetta, 105 I-18038 San Remo (Italy),

- Mr Emanuele LORIERI, born on 18 February 1977 in Bordighera (Italy), and residing in 72, Via Sottoconvento, I-18039 Ventimiglia (Italy),

- Mr Maurizio MARINELLI, born on 13 May 1966 in Cesena (Italy), and residing in Via Biscia n°276, I-47023 Cesena (Italy),

- Mr Massimo ZANOTTI, born on 19 October 1958 in Bologna (Italy), and residing in 3, Via delle Querce, I-40050 Argelato (Italy),

(the "Shareholder"),

hereby represented by Mirko LA ROCCA, private employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 30 boulevard Royal, by virtue of several proxies given under private seal,

which, initialed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that appearing party are the Shareholders of XANTHO REAL ESTATE S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.499, incorporated by a deed received by Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg on December 28, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 602 on March, 12, 2013 (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 15,020,000.- (fifteen millions twenty thousand euros) by the issue of 150,200 (one hundred fifty thousand two hundred) shares (the "Shares") with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each;

2. Subscription and payment of all additional Shares of the Company by several Subscribers by a contribution in kind of the shares of SAINT LEONARD S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.944;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association in order to reflect the corporate capital increase; and

4. Other business.

First resolution

The Shareholders decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 15,020,000.- (fifteen millions twenty thousand euros) so as to bring it from its present amount of EUR 40,000.- (forty thousand euros) to the amount of EUR 15,060,000.- (fifteen millions sixty thousand euros).

Second resolution

The Shareholders decided to issue 150,200 (one hundred fifty thousand two hundred) Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Mr. Mirko LA ROCCA, prenamed, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Subscribers by virtue of several proxies which will remain attached to the present deed.

- Mr. Tommaso PUGLIESE, born on 15 July 1943 in Gerocarne (Italy), and residing in Via Fontana Vecchia, 23, Vibo Valentia (VV) (Italy), declared to subscribe for and fully pay 76,540 (seventy-six thousand five hundred forty) Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, for a total amount of EUR 7,654,000.- (seven millions six hundred fifty-four thousand euros);

by the contribution in kind of 76,540 (seventy-six thousand five hundred forty) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each of SAINT LEONARD S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.944 (the "Contribution").

- Mr. Giuseppe PUGLIESE born on 16 December 1987 in Catanzaro (Italy), and residing in Via Fontana Vecchia, 23, Vibo Valentia (VV) (Italy), declared to subscribe for and fully pay 18,415 (eighteen thousand four hundred fifteen) Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, for a total amount of EUR 1,841,500.- (one million eight hundred forty-one thousand five hundred euros);

by the contribution in kind of 18,415 (eighteen thousand four hundred fifteen) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each of SAINT LEONARD S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.944 (the "Contribution").

- Mrs Maria Lucia PUGLIESE born on 24 March 1976 in Camposanpiero (Italy), and residing in Vibo Valentia (VV) (Italy), declared to subscribe for and fully pay 18,415 (eighteen thousand four hundred fifteen) Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, for a total amount of EUR 1,841,500.- (one million eight hundred forty-one thousand five hundred euros);

by the contribution in kind of 18,415 (eighteen thousand four hundred fifteen) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each of SAINT LEONARD S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.944 (the "Contribution").

- Mrs Valentina PUGLIESE born on 11 October 1977 in Vibo Valentia (Italy), and residing in Via Nomentana Nuova 91, Rome (Italy), declared to subscribe for and fully pay 18,415 (eighteen thousand four hundred fifteen) Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, for a total amount of EUR 1,841,500.- (one million eight hundred forty-one thousand five hundred euros);

by the contribution in kind of 18,415 (eighteen thousand four hundred fifteen) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each of SAINT LEONARD S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.944 (the "Contribution").

- Mrs Alessandra PUGLIESE born on 25 April 1979 in Vibo Valentia (Italy), and residing in Viale De Gasperi A., 82, Vibo Valentia (Italy), declared to subscribe for and fully pay 18,415 (eighteen thousand four hundred fifteen) Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, for a total amount of EUR 1,841,500.- (one million eight hundred forty-one thousand five hundred euros);

by the contribution in kind of 18,415 (eighteen thousand four hundred fifteen) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each of SAINT LEONARD S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.944 (the "Contribution").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of the Shares excluding any real estate asset, these Shares being valued by the managers of the Company at the amount of EUR 15,020,000.- (fifteen millions twenty thousand euros).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the ownership and the value of the Shares has been given to the Company's managers and such valuation has been confirmed by the managers of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Shareholders decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. "The share capital is fixed at fifteen million sixty thousand Euros (EUR 15,060,000.-) represented by one hundred fifty thousand six hundred (150,600) shares having a nominal value of one hundred each (100.-) (the "Shares")."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 5,353.- (five thousand three hundred fifty-three Euros).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize mai.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- Monsieur Alessandro CAPANO, né le 3 mars 1968 à Foggia (Italie), et demeurant au 10, Via Papa Giovanni XIII, I-10018 Taggia (Italie),

- Monsieur Gian Luca LAGASCIO, né le 4 mai 1969 à Taggia (Italie), et demeurant à Via Strada Villetta n°105 I-18038 San Remo (Italie),

- Monsieur Emanuele LORIERI, né le 18 février 1977 à Bordighera (Italie), et demeurant au 72 Via Sottoconvento, I-18039 Ventimiglia (Italie),

- Monsieur Maurizio MARINELLI, né le 13 mai 1966 à Cesena (Italie) et demeurant à Via Biscia n°275, I-47023 Cesena (Itali e),

- Monsieur Massimo ZANOTTI, né le 19 octobre 1958 à Bologna (Italie) et demeurant à 3, Via delle Querce, I-40050 ARGELATO (Italie),

(ci-après nommés "Les associés")

ici représentés par M. Mirko LA ROCCA, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 30 Boulevard Royal en vertu de plusieurs procurations données sous seing privé,

lesquelles procurations après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant ès-qualité, ont déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée XANTHO REAL ESTATE S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B174.499, constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF notaire de résidence à Luxembourg, le 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 602 en date du 12 mars 2013 (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 15.020.000,- (quinze millions vingt mille euros) par l'émission de 150.200 (cent cinquante mille deux cents) parts sociales (les «Parts») d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune;

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts sociales par différents souscripteurs par un apport en nature des parts sociales de la société SAINT LEONARD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 175.944;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et

5. Divers.

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 15.020.000,- (quinze millions vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 40.000,- (quarante mille euros) à un montant de EUR 15.060.000,- (quinze millions soixante mille euros).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre 150.200 (cent cinquante mille deux cents) Parts d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Monsieur Mirko LA ROCCA, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial des souscripteurs, en vertu de plusieurs procurations donnée sous seing privé qui resteront annexées aux présentes.

- Monsieur Tommaso PUGLIESE, né le 15 juillet 1943 à Gerocarne (Italie), et demeurant à Via Fontana Vecchia 23, Vibo Valentia (VV), (Italie), déclare souscrire et payer en totalité 76.540 (soixante-seize mille cinq cents quarante) Parts d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune, pour un montant total de EUR 7.654.000,- (sept millions six cents cinquante-quatre mille euros);

par l'apport en nature de 76.540 (soixante-seize mille cinq cents quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune de SAINT LEONARD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 175.944 (la «Contribution»).

- Monsieur Giuseppe PUGLIESE, né le 16 décembre 1987 à Catanzaro (Italie), et demeurant à Via Fontana Vecchia 23, Vibo Valentia (VV), (Italie), déclare souscrire et payer en totalité 18.415 (dix-huit mille quatre cents quinze) Parts d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, pour un montant total de EUR 1.841.500,- (un million huit cent quarante et un mille cinq cents euros);

par l'apport en nature de 18.415 (dix-huit mille quatre cents quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune de SAINT LEONARD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 175.944 (la «Contribution»).

- Madame Maria Lucia PUGLIESE, née le 24 mars 1976 à Camposanpiero (Italie) et demeurant à Vibo Valentia (VV), (Italie), déclare souscrire et payer en totalité 18.415 (dix-huit mille quatre cents quinze) Parts d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, pour un montant total de EUR 1.841.500,- (un million huit cents quarante et un mille cinq cent euros);

par l'apport en nature de 18.415 (dix-huit mille quatre cents quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune de SAINT LEONARD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 175.944 (la «Contribution»).

- Madame Valentina PUGLIESE, née le 11 octobre 1977 à Vibo Valentia (Italie) et demeurant à Via Nomentana Nuova 91, Rome, (Italie), déclare souscrire et payer en totalité 18.415 (dix-huit mille quatre cents quinze) Parts d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, pour un montant total de EUR 1.841.500,- (un million huit cents quarante et un mille cinq cent euros);

par l'apport en nature de 18.415 (dix-huit mille quatre cents quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune de SAINT LEONARD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 175.944 (la «Contribution»).

- Madame Alessandra PUGLIESE, née le 25 avril 1979 à Vibo Valentia (Italie), et demeurant à Viale De Gasperi A. 82, Vibo Valentia, (Italie), déclare souscrire et payer en totalité 18.415 (dix-huit mille quatre cents quinze) Parts d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, pour un montant total de EUR 1.841.500,- (un million huit cent quarante et un mille cinq cents euros);

par l'apport en nature de 18.415 (dix-huit mille quatre cents quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune de SAINT LEONARD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 175.944 (la «Contribution»).

Description de la contribution

Les comparants ont déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété de Parts sociales excluant tout actif immobilier, ces Parts étant évalués par la gérance de la Société à un montant de EUR 15.020.000,- (quinze millions vingt mille euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des Parts sociales a été donnée aux gérants de la Société et cette évaluation a été confirmée par les gérants de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, les associés ont décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à quinze millions soixante mille Euros - (15.060.000,- EUR) représenté par cent cinquante mille six cents (150.600) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euros chacune (100,-EUR) (les «Parts Sociales»).»

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 5.353,- (cinq mille trois cents cinquante-trois euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: LA ROCCA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 22705. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068715/236.

(130084396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Bamalité Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 9, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 139.046.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsräte der Firma Bamalite Europe SA abgehalten am 26. April 2013 um 13.00 Uhr

Nach Absprache des Verwaltungsrates und Genehmigung der Generalversammlung des heutigen Tages beschließen die Verwaltungsratsmitglieder einstimmig gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 11 der Statuten, die tägliche und technische Geschäftsführung an Frau Marchje W. KOSTER, geboren am 17.03.1955 in Reeuwijk (NL), beruflich wohnhaft in L-5401 Ahn, 7, route du Vin, zu übertragen. Sie wird als Delegierte des Verwaltungsrates ernannt und kann die Gesellschaft nach außen durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten.

Dieses Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2019 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2013068832/17.

(130084364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

EPF Frankfurt I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 116.717.

Suivant les résolutions prises par l'associé unique en date du 18 juillet 2012, il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS N° B 65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013069014/15.

(130085656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.